ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPE
LES CLAYES SOUS BOIS

Place Charles De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Sylvie DUJANY
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
35/39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPE
LES CLAYES SOUS BOIS

Place Charges De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association **MJC GERARD PHILIPE,**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MJC GERARD PHILIPE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d' exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s' appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier .

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Clayes sous bois, le 9 Mars 2018
Le commissaire aux comptes

Sylvie DUJANY

AlterEthic

Économie Sociale & Solidaire

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Place Charles de Gaulle
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

Comptes annuels
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

APE : 9499Z SIRET : 78505092300024

ALTERIA Expertise et Conseils

Agence PARIS : 121, rue du Président Wilson - 92300 LEVALLOIS-PERRET
T: 01 55 90 02 02 - F: 01 47 30 23 95 - contact@alteria-expertise.com - www.alteria-expertise.com

Agence CERGY : 8, rue du Ponceau - 95000 CERGY PONTOISE
T: 01 30 38 15 55 - F: 01 34 35 17 10 - contact.cergy@alteria-expertise.com - www.alteria-expertise.com

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION DE PARIS
SAS AU CAPITAL DE 552 080 €. APE : 6920Z - SIRET : 537 612 327 00016. TVA FR 48537612327

COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/02/2013, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	252 828,18 €
Résultat net comptable	49 791,26 €
Total du bilan	232 014,73 €

Fait à PARIS,
Le 06/02/2018.

M. Cédric LAVEDRINE,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Comptes annuels au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au 31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	6 495	5 529	967	1 467
Autres immobilisations corporelles	9 924	5 265	4 659	541
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250		250	250
TOTAL (I)	16 669	10 793	5 875	2 257
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	85		85	222
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	223 210		223 210	177 429
Charges constatées d'avance (3)	2 844		2 844	1 572
TOTAL (III)	226 139		226 139	179 223
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	242 808	10 793	232 015	181 480

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN PASSIF

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Comptes annuels au 31/12/2017

PASSIF

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	19 784	-29 264
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	49 791	49 048
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	69 575	19 784
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	4 878	10 000
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	4 878	10 000
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 706	8 055
Dettes fiscales et sociales	21 540	20 962
Redevables créditeurs	10 265	1 036
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		14
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	116 051	121 629
TOTAL (V)	157 562	151 697
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	232 015	181 480

(1) Dont à plus d'un an — *157 562* — *151 697*
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Comptes annuels au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	609	138
Production vendue (biens et services)	146 154	140 195
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	97 940	97 940
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		8 449
Cotisations	8 112	7 492
Autres produits (hors cotisations)	13	21
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	252 828	254 236
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	688	483
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	79 104	64 864
Impôts, taxes et versements assimilés	1 850	1 786
Salaires et traitements	99 168	99 485
Charges sociales	26 623	27 888
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	788	249
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	918	752
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	209 140	195 507
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	43 689	58 728
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	276	11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	276	11
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	276	11

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

MJC GERARD PHILIPPE LES CLAYES

Comptes annuels au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	803	528
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	803	528
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	100	219
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	100	219
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	704	309
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	44 669	59 048
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	5 123	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		10 000
TOTAL DES PRODUITS	259 030	254 774
TOTAL DES CHARGES	209 239	205 726
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	49 791	49 048
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	20 028	17 811
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	20 028	17 811
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	20 028	17 811
TOTAL CHARGES	20 028	17 811
TOTAL	49 791	49 048

** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*680*	*528*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*24*	*38*
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	*704*	*309*

Voir l'attestation de l'expert comptable

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/02/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la règlementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Règlementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, en présumant de la continuité de l'exploitation, sur la base des dispositions du "plan comptable Association, Fondations" conforme à l'arrêté interministériel portant homologation des règlements 99-01 et 99-03, lui-même abrogé et remplacé par le Règlement ANC 2014-03.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériel informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :
- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,
- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.
En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DÉROGATIONS À UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATION DE PRÉSENTATION OU D'ÉVALUATION

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	860		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		6 495		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	5 517		4 406
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	12 013		4 406
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		250		500
		TOTAL	250		500
		TOTAL GENERAL	13 123		4 906

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		860		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				6 495	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			9 924	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			16 419	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			500	250	
		TOTAL		500	250	
		TOTAL GENERAL		1 360	16 669	

AMORTISSEMENTS

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.
Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	860		860	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		5 029	500		5 529
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	4 977	288		5 265
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	10 005	788		10 793
	TOTAL GENERAL	10 865	788	860	10 793

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
Constr.	Sur sol autrui							
Constr.	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
A. Immo. corp.	Matériel transport							
A. Immo. corp.	Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	250		250
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	85	85	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	2 844	2 844	
	TOTAUX	3 179	2 929	250

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 844
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 844

FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES

a) Fonds associatifs
Les fonds associatifs ne font apparaître aucun changement sur l'exercice.

b) Apports
L'association ne possède pas de fonds associatifs issus d'apport des membres.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le report à nouveau, après le bénéfice comptable de l'exercice 2016 de 49 047,78 €, présente un solde créditeur de 19 783,88 € au 31 décembre 2017.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

La subvention municipale reçue par l'association, n'est pas affectée à un projet défini mais à toutes les actions entrepries par celle-ci. Donc si un des projets ou une des actions n'a pu être abouti sur l'exercice, la somme concernant ce projet est reporté sur le prochain exercice.

Ressources \ Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Subvention municipale	2016	97 940,00	10 000,00	5 122,50		4 877,50
TOTAL		97 940,00	10 000,00	5 122,50		4 877,50

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	9 706	9 706		
Personnel & comptes rattachés	4 819	4 819		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	16 631	16 631		
Etat & autres collectiv. publiques Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques Autres impôts, tax & assimilés	91	91		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	10 265	10 265		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	116 051	116 051		
TOTAUX	157 562	157 562		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	116 051
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	116 051

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 295
Dettes fiscales et sociales	7 953
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	10 225
TOTAL DES CHARGES À PAYER	21 472

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité est égale à un quart de mois par année de présence. Cette indemnité est portée à un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes.

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Compte tenue de la structure et de la composition du personnel aucune indemnité significative n'a lieu d'être provisionnée au 31 décembre 2017.

SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

• **Informations relatives à la rémunération des dirigeants** : les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par la fondation.

• **L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires font l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :
- Les contributions en travail sont valorisées sur la base d'un taux horaire de 12 € brut,
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

a. Bénévolat

En 2017, l'association est comme suit :

Intitulé	Nombre bénévoles	Nombre heures	Fréquence	Total heures
CA	11	3	10	330
Bureau	5	3	10	150
CODESKY	6	2	2	24
Commissions				
Tarifaire	3	2	2	12
Recrutement	4	2,5	2	20
Communication	2	2	4	16
Evènements				
AG	5	3	1	15
Inscription VG Pagnol	3	2	1	6
Vide grenier Pagnol	10	5	1	50
Inscription VG Centre Ville	Annulé			-
Vide grenier Centre Ville	Annulé			-
Inscription Foire aux jouets	Annulé			-
Représentation fin d'année	4	15	1	60
Création site web	1	4	5	20
Inscriptions rentrée	10	6	1	60
Peinture autonome	2	2,5	32	160
Oser bouger (activité)	1	1,5	12	18
Matchs impro	4	3	3	36
Rroyaume du jeu	1	2	5	10
Communication	4	1	4	16
Réunions diverses	3	2	4	24
Comptabilité	1			450
Total	80			1477
Base 12 €/h				17 724,00 €
Valorisation avec charges (base 13%)				20 028,12 €

b. Autres contributions volontaires

1. Mise à disposition du directeur de la MJC

Dans le cadre d'une convention tripartie entre la Ville des Clayes-Sous-Bois, l'association MJC Gérard Philippe et la Fédération des MJC, cette dernière a mis à disposition à l'association un directeur à temps plein. Le financement est à la charge de la Ville des Clayes-Sous-Bois.

2. Mise à disposition des infrastructures par la Ville des Clayes-Sous-Bois

La Ville des Clayes-Sous-Bois met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour son siège administratif et certaines de ses activités (ex : guitare, four à poterie, cours d'Anglais) l'ensemble du sous sol, du rez-de-chaussée et le 1er étage de l'aile droite de la mairie.

Sur l'année, la Ville met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour ses activités, les infrastructures suivantes :

Espace Philippe Noiret :
- 80 heures d'activités hebdomadaires (hors vacances scolaires),
- 6 spectacles vivants (dont 5 jours en juin).

Les *Studios de Carillon* : 4 heures hebdomadaires de batterie et guitare électrique.

Les *communs du château* : 2 spectacles vivants.

Le *complexe sportif «Thierry Gilardi»* : 8 heures d'activités hebdomadaires
- Salle « G.R.S. » pour : Acti'Gym- gymnastique,
- Salle« DOJO» pour : Relaxation active,
- La salle du "Chêne sorcier" pour : 2,50 heures hebdomadaires.

3. Mise à disposition des moyens humains et techniques par la Ville des Clayes-Sous-Bois

Pour faciliter les missions de la MJC, la Ville, qui reste de fait maître et prioritaire de sa propre logistique, met annuellement gracieusement à sa disposition :

Espace Philippe Noiret et 1er étage des Communs du Château :
- Le régisseur technique (environ 130 heures annuelles pour 2 120 €),
- Un SIAPP (environ 2 000 € annuels),
- La salle polyvalente,
- Un rétroprojecteur (à retirer à l'Espace Noiret),
- Un écran (à retirer à l'Espace Noiret),
- Le matériel de la salle polyvalente : chaises et tables,
- Du matériel scénique de la salle «la vie et rien d'autre» (son, lumières et scène) selon l'opportunité et la faisabilité.

École primaire Marcel Pagnol : Assemblée générale

Gymnase Guimier : Foire aux jouets

ENGAGEMENTS DONNÉS

La structure n'a donné aucun engagement y compris en matière de crédit-bail.

ENGAGEMENTS REÇUS

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sylvie DUJANY
35-39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 010	3 010
TOTAL	3 010	3 010

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Cotisations des activités	149 899		149 899
Cotisations des stages	4 680		4 680
Recettes bar évènements	609		609
Produits évènements	636		636
Evènements divers	1 260		1 260
Adhésions	8 112		8 112
Ressources	165 196		165 196